

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/12/2022

Date de l'affichage

08/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Luc DUBOIS suppléant nommé, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX arrivé à 19h10 pour la délibération 2022/150-03, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Fabrice HOULIER, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Jean-Jacques BRICHET par Yannick GUILLO, Davy BRUN par Nolwenn LE BOUTER, Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (suppléant nommé), Ghislaine HARSCOËT par Carine CALMON PLANTIN, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLÉRIN, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Farid MÉBARKI par Nadia MEDJANI, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Aurélie POLESE par Christophe MARTINET, Sylvie PROCHILLO par Pierre-Yves NICOT, Angélique RAPPAILLES par Alban LANSELLE, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent non excusé

Pierre PERRET.

44 conseillers communautaires en exercice : 31 présents, 12 représentés et 1 absent à la séance.

Monsieur BOUDOT Gilles est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le 19 DEC. 2022

ID : 077-247700701-20221215-2022_155_08-DE

2022/155-08 – OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cette convention représente le cadre contractuel définissant une politique favorisant la vie des familles, autour d'objectifs généraux qui sont :

la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation à la vie sociale, l'accueil et l'information des publics, l'accès aux droits, le logement et le cadre de vie.

Vu le projet de CTG établi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale entre les communes de la communauté de communes de la Brie Nangissienne et la Caisse d'Allocation Familiales de Seine et Marne ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 décembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

19 DEC 2022
ID : 077-247700701-20221215-2022_155_08-DE